

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :
15/06/2026

Date d'affichage :
15/06/2026

Numéro : 31/2026

Le vingt-deux juin 2026, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ.

TABLEAU DES EMPLOIS – ACTUALISATION AU 1ER JUILLET 2026

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public. Le tableau des emplois évolue, au gré des décisions d'ouverture ou de fermeture de poste, des recrutements et des départs, des avancements et des promotions internes.

Par ailleurs, le code général de la fonction publique prévoit, d'une part, que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par son organe délibérant et, d'autre part, qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels de droit public pour des besoins spécifiques.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation du tableau des emplois de la commune de Lescure d'Albigeois à compter du 1^{er} juillet 2026, afin de tenir compte des évolutions suivantes :

- La création d'un poste de Responsable de l'Administration Générale et de la coordination des services à temps complet, relevant du grade d'attaché principal.
Cette création entraîne l'ouverture d'un emploi permanent correspondant au grade d'attaché principal. Compte tenu de la technicité des missions confiées, de l'étendue des responsabilités exercées et des difficultés de recrutement rencontrées sur ce type de profil, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi, dans les conditions prévues par l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.
- La création d'un emploi au grade de rédacteur à temps complet afin de permettre la nomination d'un agent admis au concours de rédacteur territorial. Cette création d'emploi vise à adapter le tableau des emplois à la situation statutaire de l'agent concerné et à accompagner son évolution professionnelle au sein de la collectivité.

Par ailleurs, afin d'assurer une présentation plus précise et conforme des temps de travail figurant au tableau des emplois, les quotités de temps de travail sont désormais exprimées avec deux décimales. Cette modification n'emporte aucune incidence sur le temps de travail effectif des agents et constitue uniquement une mise à jour de la présentation du tableau des emplois.

Cette actualisation permet à la collectivité d'affirmer son engagement en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des parcours professionnels de ses agents, au service d'une action publique de qualité et de proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L313-2,
- Vu la délibération n° 03.2026 du 25.02.2026 portant modification du tableau des emplois,
- Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois,
- Considérant la nécessité d'ouvrir exceptionnellement certains postes aux contractuels notamment lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 081-218101442-20260622-DEL_031_2026-DE



ENTENDU L'EXPOSE CI-DESSUS, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** de créer le poste de Responsable de l'Administration Générale et de la coordination des services, à temps complet et l'emploi correspondant ;
- **DECIDE** de créer un emploi de rédacteur territorial, à temps complet ;
- **APPROUVE** le tableau des emplois de la commune ci-annexé, à compter du 1^{er} juillet 2026.
- **APPROUVE** l'ouverture aux contractuels du poste de Responsable de l'Administration Générale et de la coordination des services.
Cet emploi est ouvert aux agents titulaires d'un grade du cadre d'emploi correspondant, mais en l'absence de candidat titulaire adapté aux besoins du poste, il pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée déterminée ou indéterminée, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu de la nature des fonctions, de l'étendue des responsabilités et des besoins du service.
- **DIT** que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget communal.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

La Secrétaire de séance,
Liliane ESPIÉ